



MSA du Languedoc
2023

Exploitant agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre

Paiement de vos cotisations et modalités de contact en cas de difficulté

La MSA du Languedoc vous adresse régulièrement les factures de vos cotisations et parfois, en cas de non-paiement ou de paiement partiel ou tardif, des relances et des mises en demeure.

Ces envois peuvent susciter diverses questions.

Nous restons très attentifs à votre situation et souhaitons vous accompagner dans vos démarches et vos difficultés.

A cette fin, vous trouverez ci-après les modalités de contact de nos différents services en fonction de votre situation :

- **Je m'interroge sur le montant de ma facture, mes règlements, ma dette.**
- **Je m'interroge sur la façon de payer ma dette, je rencontre des difficultés temporaires de paiement.**
- **J'ai des difficultés économiques importantes, un problème de santé, je ressens un mal-être.**

Je m'interroge sur le montant de ma facture, mes règlements, ma dette.

Si vous avez des questions sur les montants de vos factures de cotisations :

- salariales d'employeur de main d'oeuvre,
- non salariales d'exploitant agricole
- de cotisant de solidarité
- ou sur le montant de vos règlements

connectez-vous à votre espace privé sur notre site internet <https://languedoc.msa.fr>

Vous pourrez consulter en ligne et imprimer :

- le détail des montants des factures, des règlements et leurs affectations
- les sommes dues à votre caisse MSA
- le détail des avoirs en votre faveur

Depuis votre espace privé, pour accéder aux informations :

■ sur vos cotisations personnelles

connectez-vous avec votre numéro de sécurité sociale

- rubrique « factures et règlements » puis « consulter mon compte adhérent exploitant »
- rubrique « tous mes documents » puis « mes documents » pour retrouver le détail de chaque facture

■ sur vos cotisations employeurs déclarées par TESA et TESA +

connectez-vous avec votre numéro de sécurité sociale ou votre numéro de SIRET

- rubrique « cotisations »
- rubrique « factures et règlements »

■ sur vos cotisations employeurs déclarées par DSN (historique de 12 mois)

connectez-vous avec votre numéro de SIRET

- Téléservice « vérifier et visualiser mes DSN »
- Téléservice « mes règlements DSN »

A partir de votre **espace privé** vous avez également accès à :

Contacts & échanges

- Vous pouvez y laisser un message : "envoyer un message"
- Vous pouvez consulter l'historique de vos questions et de nos réponses.
- Si vous êtes exploitant, vous pouvez également déposer vos fichiers en pièce jointe sur votre espace exploitant : "envoyer un document"

Si vous souhaitez être mis en relation avec l'un de nos conseillers :

- concernant vos **cotisations salariales d'employeur de main d'oeuvre** composez le **04 99 58 30 03**
- concernant vos **cotisations non salariales d'exploitant agricole ou de cotisant de solidarité**, composez le **04 99 58 30 00**

Bon à savoir : les numéros d'appel figurent sur vos factures

Je m'interroge sur la façon de **payer ma dette**, je rencontre des **difficultés** **temporaires de paiement.**

En cas de **demande de délai de paiement, de remise de majorations de retard ou de pénalités** ; et généralement pour toute question relative au **recouvrement d'un arriéré**,

nous vous invitons à vous rapprocher de notre caisse :

- **par message** à partir de votre **espace privé** > **Contacts & échanges**
- **par téléphone** > **composez le numéro indiqué sur les SMS, les emails ou les courriers** qui vous ont été adressés.

J'ai des difficultés économiques importantes, un problème de santé, je ressens un mal-être.

Vous éprouvez une inquiétude pour votre avenir professionnel et personnel, pour vous ou votre famille.

Cette situation peut être la conséquence de difficultés diverses liées à :

Un problème économique lié à un problème technique, économique ou social :

Contacts

pour les départements :

Gard : reagir30@languedoc.msa.fr

Hérault : reagir34@languedoc.msa.fr

Lozère : reagir48@languedoc.msa.fr

Tél : 0800 100 362



Vous serez soutenu par la réalisation d'un **diagnostic de gestion de l'exploitation avec l'aide d'un expert** de la chambre d'agriculture ou CER France ou Solidarité Paysans. Après le diagnostic, vous pourrez envisager des actions pour faire évoluer votre activité.

Les contacts proposés sont mobilisables par vous directement ou par vos proches.

Un mal-être nécessitant un soutien :

Contacts

mal-etre@languedoc.msa.fr

Tél : 0800 100 362

appels en journée



Un travailleur social de la MSA répondra rapidement pour faire **le point de la situation avec vous** et envisager des **démarches adaptées** à votre situation.

Un problème de santé qui met en péril votre activité :

Contact

Le travailleur social de la MSA de votre secteur de résidence en consultant notre site web <https://languedoc.msa.fr>

Ou cliquez ICI pour trouver votre interlocuteur



Vous serez accompagné pour le maintien dans l'emploi avec une éventuelle adaptation et aménagement de poste, un projet de formation ou une reconversion.

Les contacts proposés sont mobilisables par vous directement ou par vos proches.

Un stress aigu nécessitant un soutien en urgence :

Contacts

agriécoute 09 69 39 2919
24h/24, 7j/7

en cas de malaise appeler **le 15**

projet suicidaire immédiat, appeler le 15 ou le 112

Nouveau : Amarok e-santé agri

Un outil développé pour réaliser votre évaluation personnelle individuelle gratuite en quelques minutes

en cliquant **ici**





MSA du Languedoc
2023



L'essentiel & plus encore